

Éleveurs ou loup : le Gouvernement doit choisir

La profession agricole de Bourgogne-Franche-Comté réaffirme que la cohabitation entre le loup et l'élevage est impossible et parfaitement illusoire.

Le Gouvernement, en charge de l'application des mesures de gestion, doit choisir :

- entre le loup, qui ne peut désormais plus être considéré comme une espèce menacée - les effectifs dépassent le seuil de « viabilité » de 500 individus et sont estimés à plus de 1 000, soit plus du double - ;
- ou les éleveurs, qui travaillent chaque jour pour garantir la souveraineté alimentaire, le bien-être animal, l'aménagement et l'entretien des territoires...

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté a réalisé un film fin 2022 pour donner la parole aux éleveurs afin qu'ils expriment eux-mêmes les conséquences morales et économiques qu'ils subissent ainsi que leurs familles : <https://www.youtube.com/watch?v=ftQZ6-h62Hc>

Ce film a été largement salué pour sa sensibilité et sa sincérité. Nous espérons qu'il contribue à porter haut et fort la voix des agriculteurs. Mais alors qu'il esquissait, en l'absence de politique volontariste, la vision des campagnes d'ici 10 ans, il est malheureusement en passe de devenir dès à présent une triste réalité.

Dans notre région, le nombre d'attaques a littéralement explosé ces derniers mois, tant sur les ovins que les bovins, avec près de 400 victimes recensées sur l'année 2022 et le début d'année 2023.

Les éleveurs sont attachés par-dessus tout au bien-être, à l'intégrité et à la bonne santé de chaque bête de leur troupeau. La souffrance de leurs animaux leur est insupportable. Ils sont bouleversés, écoeurés, et révoltés de retrouver au petit matin, malgré leur vigilance, brebis, agneaux, chèvres, veaux, vaches, poulains, massacrés, parfois agonisants. Ces situations provoquent un traumatisme psychologique dévastateur pour les éleveurs et au sein de leur famille.

Une cohabitation est réellement impossible entre loup et élevage, et nous demandons instamment au Gouvernement que **la réglementation, y compris supra-nationale, évolue** enfin et le plus rapidement possible pour protéger les éleveurs. Au vu du développement des populations, la révision du statut du loup s'impose.

Dans l'immédiat, nous attendons instamment du Gouvernement qu'il se mobilise en révisant et renforçant efficacement les différents dispositifs légaux, financiers, techniques... pour **garantir le "zéro attaques"** ; il s'agit d'assouplir en priorité significativement la procédure de mise en place des tirs de défense, qui restent le moyen le plus efficace pour assurer la protection des troupeaux.

Nous demandons également, en cas d'attaques - qui doivent impérativement cesser - de mobiliser tous les dispositifs en place pour que les éleveurs ne

subissent aucun impact financier et qu'ils puissent être systématiquement accompagnés sur le plan psychologique.

Enfin, il est essentiel que l'Etat soit transparent sur l'état des populations de loup dans chaque territoire et du nombre d'attaques subies. Il doit être à même de présenter un suivi en temps réel, aux différents échelons - départemental et régional -.

L'absence de réactions proportionnelles à la gravité de la situation conduira de façon inévitable et certaine à la **disparition d'un mode d'élevage extensif à l'herbe**, remarquable de par la biodiversité qu'il engendre, et si plébiscité par la société qui lui reconnaît de façonner et aménager harmonieusement et respectueusement notre territoire. Au-delà, la présence du loup interroge et préoccupe désormais toute forme d'activité déployée dans les territoires ruraux (tourisme, mobilité douce, VTT, randonnée...).

Nous appelons chaque élu, maire, député, sénateur, collectivité..., chaque acteur dans les territoires, engagé pour préserver leur richesse et leur vitalité, à soutenir et relayer notre position. **Car ce n'est que par une action conjointe et coordonnée que nous réussissons à porter la voix du monde rural et préserver ce qui fait l'économie et la véritable biodiversité de nos campagnes.**

